

COLLOQUE

# Patrimoine numérique & Droit patrimonial de la famille



**31** **Vendredi**  
**Mars**  
**2023**

**8h30 - 17h**

**Entrée  
libre et  
gratuite**



Sous la présidence de **Bernard Vareille**, Professeur émérite à l'université de Limoges

— **Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges**, —  
5 rue Félix Eboué. Amphi 250

# Patrimoine numérique & Droit patrimonial de la famille

Sous la présidence de **Bernard VAREILLE**,

**Professeuse émérite à l'université de Limoges, Président honoraire de l'université de Limoges, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges**



**8h30 Accueil**

**9h00 Discours d'ouverture**

**Alain SAUVIAT**, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges  
**Isabelle KLOCK-FONTANILLE**, Présidente de l'université de Limoges

**Martine HLADY-RISPAL**, Professeur de sciences de gestion, Directrice scientifique du CREOP

**Gulsen YILDIRIM**, Professeur à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP et organisatrice du Colloque

## Introduction : A la recherche d'une définition croisée du patrimoine numérique

**9h20 Regards du juriste**, Karl LAFAURIE, Professeur de droit privé à l'université de Limoges, Membre du CREOP

**9h40 Comment les actifs du numérique reconvoquent la question du patrimoine de l'entreprise ? Regards du gestionnaire**, François ACQUATELLA, Maître de conférences en science de gestion à l'université de Limoges, Membre du CREOP

**9h50 Regards de l'économiste**, Pierre-Nicolas REHAULT, Maître de conférences en sciences économiques à l'université de Limoges, Membre du LAPE

## DEBATS

### Partie I : Le patrimoine numérique à l'épreuve du couple

**10h10 La qualification des actifs numériques dans le régime de la communauté légale**, Gulsen YILDIRIM, Professeur à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP

COLLOQUE  
Patrimoine numérique  
& Droit patrimonial  
de la famille



**PAUSE**



**10h40 Actifs numériques et PACS**, Wilfried BABY, Docteur en droit, notaire à Pamiers

**11h Actifs numériques et entreprises**, Thierry LEOBON, Maître de conférences à l'université de Limoges, Membre du CREOP

**11h20 La perturbation des règles de gestion en présence d'actifs numériques**, Nadège BAUD-MOULIGNER, Maître de conférences à l'université de Limoges, Membre du CREOP

**11h40 Les actifs numériques face au droit de l'indivision**, Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS, Professeure à l'université de Limoges, Membre du CREOP

**12h Regards de praticiens**

**DEBATS**

**PAUSE DEJEUNER**

## **Partie II : Le patrimoine numérique à l'épreuve du décès**

**14h La protection des données numériques après la mort**, Jérémy HOUSSIER, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne

**14h20 La donation d'actifs numériques**, Oriane VERGARA, Maître de conférences à l'université de Besançon

**14h40 Le testament olographe face au numérique**, Marc NICOD, Professeur à l'université de Toulouse I

**15h Fiscalité et transmission d'actifs numériques**, Frédéric DOUET, Professeur à l'université de Rouen-Normandie

**15h20 Regards de praticiens**

**DEBATS**

## **Conclusion du colloque**

**16h Rapport de synthèse**, Manuella BOURASSIN, Professeure à l'université Paris Nanterre, Rapporteur de synthèse du 117<sup>ème</sup> Congrès des notaires de France



**16h30 Hommage à Bernard VAREILLE**, Professeur émérite à l'université de Limoges, Président honoraire de l'université de Limoges, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges

## PRÉSENTATION DU COLLOQUE

L'avènement du numérique constitue probablement l'une des mutations les plus surprenantes de notre société. En quelques années, nous avons multiplié les prolongements de notre personne et de notre patrimoine dans l'espace numérique. La multitude de traces laissées interroge sur les droits et obligations qui y sont liés.

Confronté au droit patrimonial de la famille attentif aux contours du patrimoine, le numérique pose inévitablement une question de définition.

La tentation est de rattacher ce patrimoine immatériel à une catégorie connue dans la base du droit. Le flou qui caractérise sa composition rend difficile la tâche du juriste qui doit faire appel à l'éclairage d'économistes ou de gestionnaires.

De leur côté, les règles traditionnelles du droit patrimonial des couples, du droit des successions et des libéralités se trouvent bouleversées par la spécificité de ce patrimoine numérique. Pourtant son utilité et sa valeur indéniables obligent à le qualifier et à assurer sa gestion et sa transmission.

Ainsi le colloque « Patrimoine numérique et droit patrimonial de la famille » tentera de surmonter le défi du numérique sous le regard certainement bienveillant d'éminents spécialistes et de professionnels confrontés régulièrement à ces incertitudes.

Ce colloque dédié au professeur Bernard Vareille sera l'occasion de rendre hommage à son œuvre en droit patrimonial de la famille, oeuvre qui aura marqué des générations d'étudiants et de professionnels.

**Gulsen YILDIRIM, Professeur à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP, organisatrice du colloque**



## PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE

Le **CREOP** (Centre de recherches sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine) fut créé pour permettre aux gestionnaires et aux juristes de l'Université de Limoges de mener des recherches communes sur le thème de l'entreprise et plus largement des organisations et du patrimoine des acteurs économiques. Cette approche conjugée et transdisciplinaire de l'entreprise, des organisations et du patrimoine répond à une véritable nécessité dans la mesure où, sur le terrain, il n'existe pas de cloisonnement étanche entre le droit et la gestion. Or cette étroite imbrication doit, en matière de recherche, se concrétiser par la collaboration des gestionnaires et des juristes.

Le colloque « Patrimoine numérique et droit patrimonial de la famille » est en lien avec la thématique de l'innovation numérique qui constitue l'un des axes structurants du CREOP.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Inscriptions et renseignements complémentaires :

Secrétariat du CREOP : Gulnaz COBAN

Tél. : 05 55 14 90 16 Courriel : [gulnaz.coban@unilim.fr](mailto:gulnaz.coban@unilim.fr)

### Organisatrice du colloque : Gulsen YILDIRIM

[gulsen.yildirim@unilim.fr](mailto:gulsen.yildirim@unilim.fr)



### Lieu de la manifestation scientifique :

Amphi 250, Faculté de Droit et des Sciences Economiques

5 Rue Félix Eboué - 87000 Limoges

Ce colloque est organisé en collaboration avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et avec le soutien des éditions Francis Lefebvre Notaires.